

Bilan d'Emission de gaz à Effet de Serre 2014

I – Contexte et décision d'Apprentis d'Auteuil

La fondation Apprentis d'Auteuil, soucieuse de son impact sur l'environnement et respectant son obligation réglementaire, a réalisé son 2^{ème} bilan d'émission de gaz à effet de serre sur l'exercice 2014.

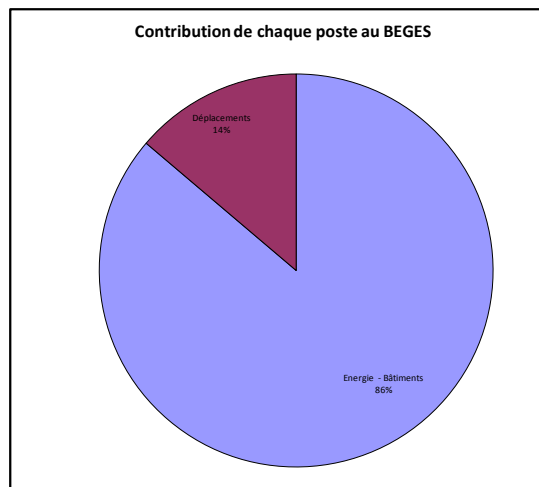
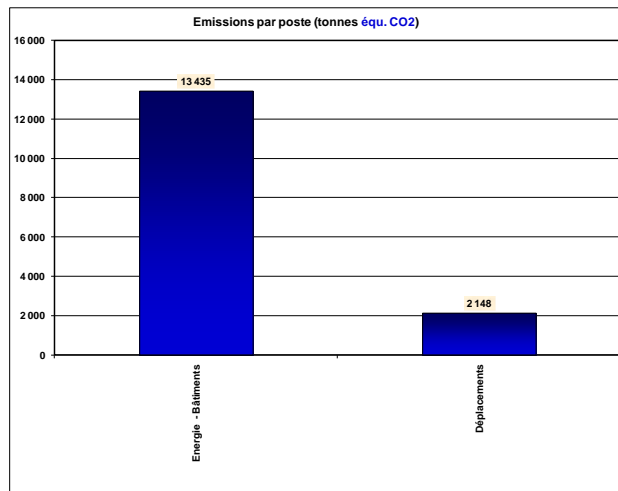
Il est obligatoire pour toute structure, entreprise ou organisation, de plus de 500 salariés de calculer ses émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des énergies stockées pour le chauffage (gaz, fioul, électricité ou autres), l'éclairage (électricité) et le transport (véhicules dont la structure est propriétaire).

Cependant, au-delà de cette obligation, Apprentis d'Auteuil est soucieuse d'assumer ses responsabilités sociétales tant au travers de sa mission auprès des jeunes et des familles qui lui sont confiés que du fonctionnement de l'institution elle-même. Avec cet objectif, Apprentis d'Auteuil a mis en place différentes mesures pour réduire son impact carbone sur l'environnement.

Contrairement au bilan précédent, faute de disposer de toutes les informations nécessaires, il n'a pas été possible de le réaliser sur les mêmes secteurs. Il a donc été fait sur nos consommations d'énergie et de carburant.

II – Résultats du Bilan d'émission de gaz à effet de serre

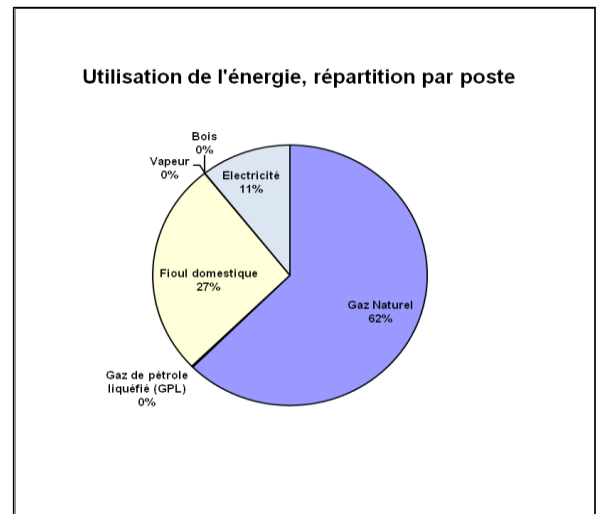
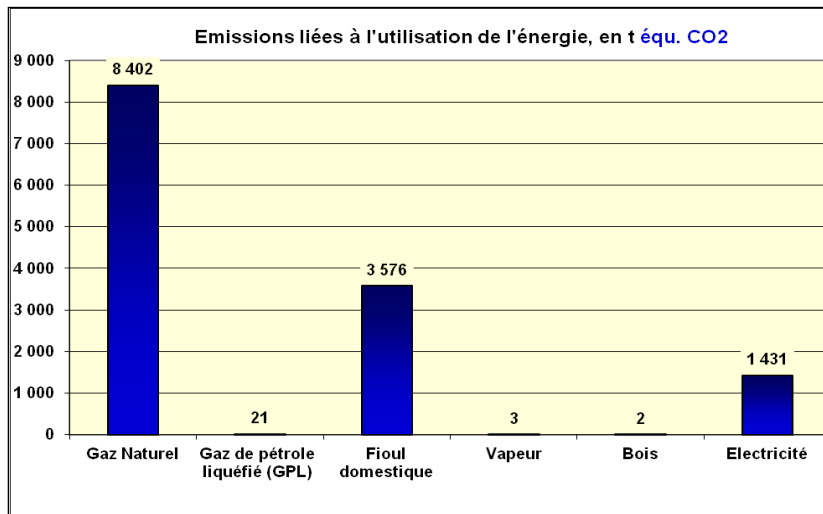
Les émissions de gaz à effet de serre sont de 15 583 TCO₂ (Tonnes de CO₂).



Soit une baisse de 6,7 % par rapport à 2011

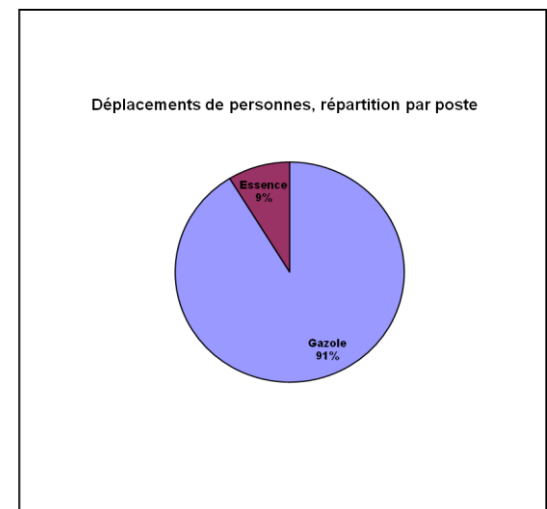
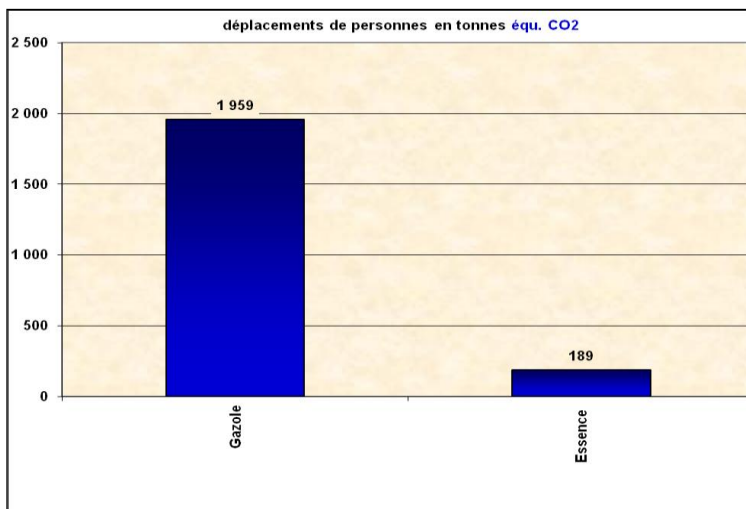
A – L'énergie

La consommation est de 49 650 MWh pour les énergies fossiles, 16 835 MWh d'électricité, 26 MWh pour la vapeur et 0,5 MWh pour le bois. Les émissions de GES qui en découlent sont de 13 435 TCO₂



B – Le carburant

Pour l'ensemble de ses déplacements avec sa flotte automobile, nécessaire pour la réalisation de ses missions, Apprentis d'Auteuil émet 2 148 TCO₂, soit 13,8% des émissions de gaz.





III – Les actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Dans la suite de ce qui a déjà été entrepris au sein d'Apprentis d'Auteuil pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le plan d'actions, pour les prochaines années est le suivant :

A – L'énergie

- Dans la continuité de ce qui a déjà été fait, réalisation d'audit énergétique dans les autres établissements
- Mise en œuvre des préconisations des audits énergétiques déjà réalisés, dans les établissements concernés (en fonction des possibilités) :
 - Enveloppe des bâtiments,
 - Système de ventilation,
 - Système de chauffage,
 - Système d'éclairage
- Suivi régulier des consommations et comparaison par rapport à l'année précédente,
- Analyse de l'impact des différentes énergies et changement d'énergie, si possible et compatible avec notre activité,
- Sensibilisation, information et formation du personnel, et des usagers (nos bénéficiaires)
- Achats éco responsables

B – Le carburant

- Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.
- Remplacer les véhicules les plus anciens par des véhicules moins consommateurs,
- Le covoiturage professionnel (entre collaborateurs)
- La formation éco-conduite des principaux conducteurs,
- L'entretien du parc automobile sur chaque site,
- Augmenter l'utilisation des transports en commun ou du vélo dans les déplacements,
- Rapprocher nos établissements d'activité des centres urbains, dans la mesure où c'est compatible avec notre mission auprès de nos bénéficiaires

IV – Conclusion

Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner aux jeunes et aux familles fragilisés ce qui leur manque le plus : la confiance.

En conservant cette mission comme sa priorité première, Apprentis d'Auteuil s'est aussi fixé un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour les 3 prochaines années, proche de 10% par rapport à 2014.